

la rénovation du Panier

Le tribunal administratif autorise un contribuable à déposer plainte, à la place du maire. Dans quatre audits, Daniel Carrière soupçonne d'éventuelles malversations autour d'opérations de réhabilitation

ouvelle affaire politico-financière ou énième passe d'armes entre la droite et la gauche marseillaises ? L'avenir le dira mais Daniel Carrière, administrateur de l'association "Un centre-ville pour tous", devrait prochainement déposer une plainte avec constitution de partie civile visant d'éventuelles malversations au préjudice de Marseille Habitat, une société d'économie mixte, concessionnaire de la restauration immobilière du quartier du Panier jusqu'en 1998.

Le militant associatif a convaincu le tribunal administratif qui, le 20 septembre, l'a autorisé à "intenter à ses frais et risques une action en justice que la commune de Marseille refuse d'exercer". Jean-Claude Gaudin a fait appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat.

Daniel Carrière est un entêté. Avec son association, il milite pour que les populations dévalorisées, souvent immigrées, logées dans les quartiers dégra-

dés du centre de Marseille, ne soient les perdants de la réhabilitation. Les victoires judiciaires s'enchaînent les unes aux autres, notamment contre les marchands de sommeil.

Une qualification pénale ?

Le 17 avril, Daniel Carrière demandait à Jean-Claude Gaudin de déposer plainte pour "de nombreuses infractions pénales au préjudice de Marseille Habitat et de la Ville de Marseille, sa principale actionnaire". Il étayait sa demande en citant des extraits de quatre audits portant sur les opérations de restauration immobilière du Panier. Etablis au printemps 1998, ces rapports avaient été demandés après les remarques de la Chambre régionale des comptes à propos de l'absence de contrôle de la ville sur sa société d'économie mixte et sur une "dérive du projet de rénovation" (voir ci-contre).

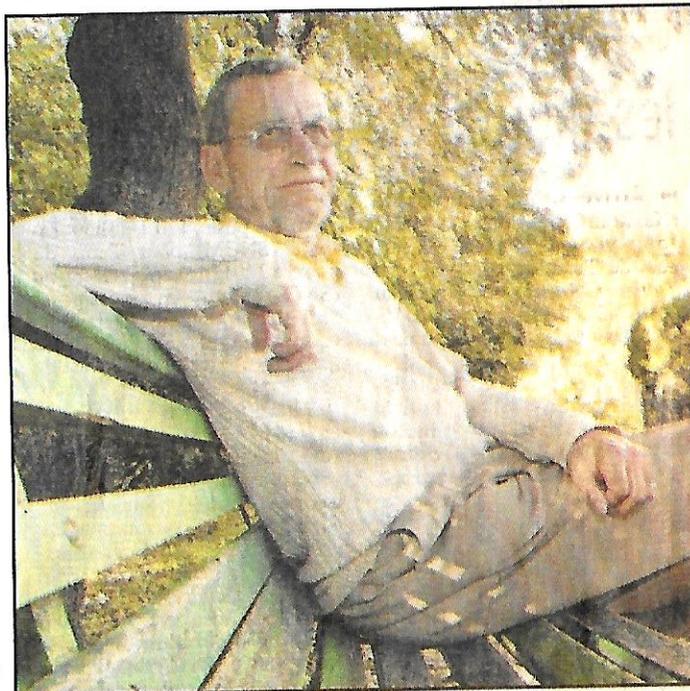
L'analyse des comptes de la Sem démontrait à l'époque un

déficit structurel mais, "plus grave encore, selon Daniel Carrière, des agissements qui pourraient trouver, sur le terrain pénal, la qualification de malversations". Marseille Habitat avait confié à des "commercialisateurs" la charge de revendre à des investisseurs les appartements rénovés. Un contrat passé le 1^{er} décembre 1992 avec un "consultant" prévoyait une rémunération directe mais ce sous-traitant touchait aussi un taux de rémunération de 7,5 % sur le montant des cessions d'immeubles. Cela "peut paraître excessif", lit-on dans un rapport d'audit et Daniel Carrière estime nécessaire que la justice examine cette "superposition de rémunérations".

"Pas de délits", selon le maire

Délits ou pas, la Ville de Marseille, dès 1998, avait remis de l'ordre dans Marseille Habitat et Marseille Aménagement, une autre société d'économie mixte à laquelle avait été cédée la concession du périmètre de restauration immobilière du Panier.

"C'était vraiment le foutoir, mais il ne s'agissait que de problèmes de management", convient Charles Boumendil, nommé en novembre 1998 par Jean-Claude Gaudin, directeur général de Marseille Aménagement. Son prédécesseur, Hervé de Fommervault, a été licencié. Dans sa lettre au maire de Marseille, Daniel Carrière s'alarme de la mise en examen à Nice de M. de Fommervault pour "détournements de fonds publics et abus de confiance".



Pugnace, Daniel Carrière a obtenu communication d'audits puis l'autorisation de déposer une plainte. (Photo Patrice Magnien)

s'intéresse à d'éventuelles malversations financières commises au sein de la Soreha, une société d'économie mixte de la Ville de Nice à laquelle étaient confiées les opérations de réhabilitation immobilière.

A la mairie de Marseille, Claude Bertrand, directeur de cabinet du maire, commente avec sérénité l'action intentée par Daniel Carrière: "Si la justice doit nous éclairer, tant mieux. Que cet ami de M. Sanmarco dépose plainte, cela rendra service à tout le monde". Le maire de Marseille justifiait, en juin dernier, son refus de déposer plainte: "Les

conclusions des quatre audits ne font en aucun cas mention de la commission éventuelle de la moindre infraction pénale" mais plutôt de "problèmes d'organisation, de procédure et de contrôle interne".

Jean-Claude Gaudin a demandé à la Chambre régionale des comptes un nouvel examen de la gestion des opérations de restauration du Panier. "Si une enquête pénale doit être menée, affirme Claude Bertrand, nous aurions préféré qu'elle le soit à la demande de la Chambre régionale des comptes et non pas par un adversaire politique".

Luc Leroux

Les juges débarquent le SRPJ du dossier de la Semader

► Dans le landerneau judiciaire, on évoque "un électrochoc". Les deux juges d'instruction chargés du dossier Semader -- Laure Roche et Franck Landou -- ont dessaisi le service régional de police judiciaire de Marseille pour confier les investigations à la section de recherches de la gendarmerie. L'enquête, ouverte par le parquet, sur d'éventuelles malversations à l'occasion de la passation de marchés par le Conseil régional dans le cadre d'un vaste programme de rénovation des lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est toujours au stade "préparatif". Cela consiste notamment à l'examen des documents saisis lors de perquisitions ayant trait à différents marchés publics.

Tourmente judiciaire sur la rénovation du Panier

Le tribunal administratif autorise un contribuable à déposer plainte, à la place du maire. Dans quatre audits, Daniel Carrière soupçonne d'éventuelles malversations autour d'opérations de réhabilitation

ouvelle affaire politico-financière ou énième passe d'armes entre la droite et la gauche marseillaises ? L'avenir le dira. Mais Daniel Carrière, administrateur de l'association "Un tiers-ville pour tous", devrait prochainement déposer une plainte avec constitution de partie civile visant d'éventuelles malversations au préjudice de Marseille Habitat, une société d'économie mixte, concessionnaire de la restauration immobilière du quartier du Panier jusqu'en 1998.

Le militant associatif a convaincu le tribunal administratif qui, le 20 septembre, l'a autorisé à "intenter à ses frais et risques d'action en justice que la commune de Marseille refuse d'exercer". Jean-Claude Gaudin a fait appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat.

Daniel Carrière est un entêté. Avec son association, il milite pour que les populations déshéritées, souvent immigrées, aient accès dans les quartiers dégra-

dés du centre de Marseille, ne soient les perdants de la réhabilitation. Les victoires judiciaires s'enchaînent les unes aux autres, notamment contre les marchands de sommeil.

Une qualification pénale ?

Le 17 avril, Daniel Carrière demandait à Jean-Claude Gaudin de déposer plainte pour "de nombreuses infractions pénales au préjudice de Marseille Habitat et de la Ville de Marseille, sa principale actionnaire". Il étayait sa demande en citant des extraits de quatre audits portant sur les opérations de restauration immobilière du Panier. Etablis au printemps 1998, ces rapports avaient été demandés après les remarques de la Chambre régionale des comptes à propos de l'absence de contrôle de la ville sur sa société d'économie mixte et sur une "dérive du projet de rénovation" (voir ci-contre).

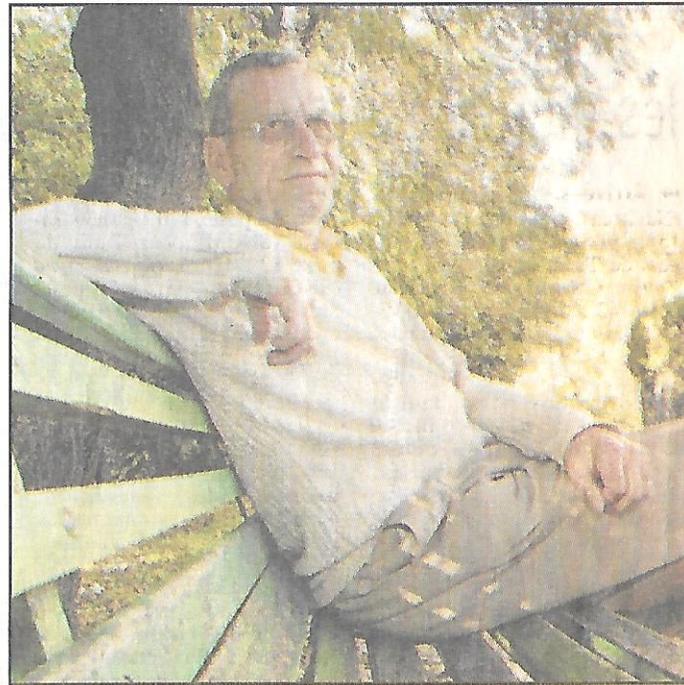
L'analyse des comptes de la Sem démontrait à l'époque un

déficit structurel mais, "plus grave encore, selon Daniel Carrière, des agissements qui pourraient trouver, sur le terrain pénal, la qualification de malversations". Marseille Habitat avait confié à des "commercialisateurs" la charge de revendre à des investisseurs les appartements rénovés. Un contrat passé le 1^{er} décembre 1992 avec un "consultant" prévoyait une rémunération directe mais ce sous-traitant touchait aussi un taux de rémunération de 7,5 % sur le montant des dépenses d'immobiliers. Cela "peut paraître excessif", lit-on dans un rapport d'audit et Daniel Carrière estime nécessaire que la justice examine cette "superposition de rémunérations".

"Pas de délits", selon le maire

Délits ou pas, la Ville de Marseille, dès 1998, avait remis de l'ordre dans Marseille Habitat et Marseille Aménagement, une autre société d'économie mixte à laquelle avait été cédée la concession du périmètre de restauration immobilière du Panier.

"C'était vraiment le foutoir, mais il ne s'agissait que de problèmes de management", convient Charles Boumendil, nommé en novembre 1998 par Jean-Claude Gaudin, directeur général de Marseille Aménage-



Pugnace, Daniel Carrière a obtenu communication d'audits puis l'autorisation de déposer une plainte. (Photo Patrice Magnien)

s'intéresse à d'éventuelles malversations financières commises au sein de la Soreha, une société d'économie mixte de la Ville de Nice à laquelle étaient confiées les opérations de réhabilitation immobilière.

A la mairie de Marseille, Claude Bertrand, directeur de cabinet du maire, commente

conclusions des quatre audits ne font en aucun cas mention de la commission éventuelle de la moindre infraction pénale" mais plutôt de "problèmes d'organisation, de procédure et de contrôle interne".

Jean-Claude Gaudin a demandé à la Chambre régionale des comptes un nouvel examen de

Les juges débarquent le SRPJ du dossier de la Semader

► Dans le landerneau judiciaire, on évoque "un électrochoc". Les deux juges d'instruction chargés du dossier Semader -- Laure Roche et Franck Landou -- ont dessaisi le service régional de police judiciaire de Marseille pour confier les